



Travailleurs sociaux :

Travailler plus Et gagner moins ...

C'est désormais fait avec le NES

(Nouvel Espace Statutaire) !



Les décrets qui maintiennent les travailleurs sociaux dans le nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B viennent d'être publiés en l'état, ce jour même, 12 juin 2013 !!!!

Hormis pour les Techniciens en Insertion Sociale et Familiale, cette réglementation est une véritable régression sociale pour nos professions dont les fins de carrière redeviennent équivalentes aux emplois à recrutement niveau Bac/ Bac +2 !

Nos organisations syndicales, quant à elles, continueront à batailler toujours et encore pour obtenir une grille correspondant à la vraie (!) reconnaissance des qualifications des travailleurs sociaux recrutés sur un diplôme à Bac +3.

Alors que l'on prétend requalifier l'ensemble des métiers du social, cette nouvelle réglementation ne fait qu'entériner le réel mépris et l'absence de considération envers les agents les plus qualifiés de la filière.

Malgré leurs engagements, le Ministère de la Fonction Publique et l'Assemblée des Départements de France se sont renvoyés les responsabilités et ont refusé de s'asseoir autour d'une table de négociation tripartite (Gouvernement, ADF et notre Intersyndicale).

Non seulement, avec la parution de ces décrets, ces professions ne sont toujours pas reclassées en catégorie A type (attaché territorial), mais en plus la nouvelle grille provoque une baisse de revenus sur l'ensemble de la carrière par rapport à la grille existante.

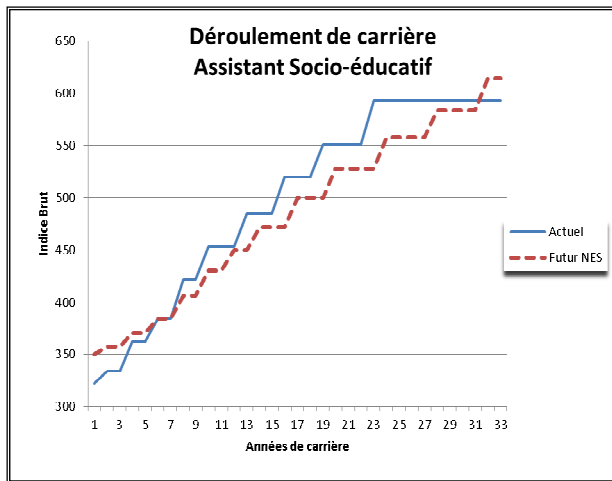
Nous demandons l'abrogation de ces décrets, pour la publication concomitante et avec effet rétro actif de décrets correspondant aux revendications des personnels.

***Avec le NES mis en application dès juin
où sont donc la revalorisation et le progrès
que certains nous avaient annoncés ?***

Toute la vérité sur le NES !

Si l'on voit bien une (légère) augmentation de salaire sur les 3 premiers échelons, dès le quatrième, c'est fini ! Ensuite, par rapport à ce qui se passe aujourd'hui, c'est la perte de salaire qui est programmée : les filières déjà reclassées peuvent largement en témoigner.

Un assistant socio-éducatif débutera à 1 540€ brut par mois au lieu de 1 453,97€ à ce jour soit seulement 0,7 % au-dessus du SMIC, puis les courbes s'inversent :



Dans le détail, cela donne :

- Échelon 1 : gain de 87,97€ brut par mois....
- Échelon 2 : gain de 69,45€ brut par mois
- Échelon 3 : gain de 27,78€ brut par mois
- Échelon 4 : pas de changement
- **Échelon 5 : perte de 41,67 € par mois**
- **Echelon 6 : perte de 78,71 € par mois**
- **Echelon 7 : perte de 115,76 € par mois**
- etc.....
- **Échelon 10 : perte de 222,25 € par mois... !!!!**
- Puis 6 ans seront nécessaires pour atteindre le 13^{ème} échelon avec un gain de 69,45 € brut par mois.

Le déroulement de la carrière s'allonge jusqu'à une durée de 31 ans, par la création de 3 échelons supplémentaires.

Mais cette situation générera sur l'ensemble de la carrière une perte de pouvoir d'achat de 35 000 euros !....

Même punition pour les principaux : une baisse de salaire dès le 2^{ème} échelon et la création d'un échelon supplémentaire.

A l'heure où la crise s'accroît, où les travailleurs sociaux sont de plus en plus sollicités, la baisse effective de leur salaire véhicule un message négatif : une déconsidération accrue.

Ce que nous continuerons à revendiquer, c'est la reconnaissance au niveau Bac+3 des diplômes d'Etat en travail social, l'Europe l'a fait en 2011 avec la reconnaissance des diplômes en travail social au niveau licence. Mais, en France, les :

- Assistants de service social (DEASS)
- Educateurs spécialisés (DEES)
- Conseillers en économie sociale et familiale (DECESF)
- Educateurs de jeunes enfants (DEEJE)

demeurent malheureusement encore classés au niveau Bac+2.

L'Etat a joué la montre. Les discours valorisant les professions sociales fleurissent, des Etats généraux du travail social sont promis pour... 2014.

Le NES n'était pas la solution pour nos professions.

Partout dans les territoires, les collègues se mobilisent sur les questions d'organisation et de sens du travail social. Les promesses, les discours, les travailleurs sociaux les entendent mais n'y croient plus.

La reconnaissance de l'utilité sociale de nos professions passe aussi par la reconnaissance salariale et statutaire.

Ensemble, préparons, comme il se doit, les futurs états généraux !